



FEDERATION D'ATHLETISME DE POLYNESIE FRANCAISE

CHAMPIONNATS DE POLYNESIE CADETS JUNIORS ESPOIRS SENIORS MASTERS

Règlement 2017

12 - 13 - 14 et 20 mai 2017 (STADE PATER)

Article 1 : Le championnat est ouvert aux catégories cadets juniors espoirs séniors et masters.

Article 2 : Le championnat est ouvert aux licenciés de la FAPF. Les masters concourront avec les seniors.

Sur classement des Minimes en sélection pour les Océanias et les Mini-Jeux.

Il est demandé aux clubs de fournir obligatoirement un certificat médical de sur classement en même temps que le dépôt d'inscription 3 jours avant la compétition et d'en prévenir le secrétariat FAPF et Arsène Leu.

Article 3 : Participation :

Pour participer à une épreuve, l'athlète doit avoir une performance depuis le 1^{er} Novembre 2016 dans l'épreuve où il s'engage.

Article 4 : Engagements : Les engagements seront envoyés par mail à la FAPF 72h (soit 3 jours le mercredi 10 mai) avant la première journée de compétition sous forme de tableau. Sur ce tableau devra apparaître les performances de l'athlète pour les épreuves sur lesquelles il est engagé ainsi que leurs dates et lieu de réalisation.

Aucun engagement tardif ne sera pris en considération après le mercredi soir précédant la date de la compétition.

Pénalités : Par tranche de 3 absences, une pénalité de 1000Fcp sera réclamée au Club.

Article 5 : Pour les concours : l'athlète devra confirmer sa participation auprès du jury 20' avant le début du concours sans quoi il sera scratché automatiquement

Pour les courses : l'athlète devra confirmer sa participation auprès du jury 1 heure avant le début de sa course sans quoi il sera automatiquement radié de l'épreuve.

Article 6 : Tenue : Le port du maillot aux couleurs du club est obligatoire y compris sur le podium lors de la remise des médailles.

Article 7 : Engins personnels : les engins personnels seront autorisés et pesés par la FAPF une heure avant le début de la compétition. Chaque engin personnel sera mis à disposition de tous les athlètes de l'épreuve.

Article 8 : Horaires : L'horaire sera scrupuleusement respecté, en fonction des engagements déposés le mercredi 10 mai.

Le tirage au sort pour les couloirs lors des séries ainsi que l'ordre de participation dans les concours sera fait avant le début de la manifestation par logiciel logica.

Article 9 : Les règlements appliqués seront ceux de l'IAAF.

Triple saut : A la demande des athlètes les planches pourront être à :

13m, 11m, 9m ou 8m.

Hauteur : La première barre en hauteur sera de :

Femmes / 1m25 (de 5cm en 5cm jusqu'à 1m50 puis de 3cm en 3cm)

Hommes / 1m45 (de 5cm en 5cm jusqu'à 1m90 puis de 3cm en 3cm)

Perche : La première barre au saut à la perche sera de :

Femmes / 1m80

Hommes / 2m50

Article 10 : Récompenses :

Les 3 premiers de chaque catégorie recevront des médailles

Les athlètes des EC qui concourent dans chaque épreuve de leur décathlon ou heptathlon pourront prétendre au podium Individuel mais uniquement :

- **sur la base de leurs 3 essais sur les concours**
- **et si il y a des finales directes sur les courses.**

Les 3 premiers de chaque catégorie recevront des médailles.